



*Metz, le 13 février 2026*

# **Bilan du Pacte pour la transition de Metz**

**Bilan de fin de mandat des engagements de François Grosdidier**

La MAEC soutenu par des collectifs et associations de Metz avait fait signer le Pacte pour la Transition Metz à François Grosdidier avant les élections municipales de 2020.

Le contexte et le bilan à mi-mandat sont disponibles sur le [site internet de la MAEC Metz en Transition](#).

Le détails de l'évaluation sont disponibles sur [le site national de suivi des Pacte pour la Transition](#)

Ce document présente les principales réalisations des engagements du Pacte pour la Transition. Une synthèse de ce bilan est présentée sous forme de communiqué de presse disponible sur la [page correspondante du Site internet de la MAEC Metz en Transition](#).

## **Consommation responsable**

### **M1 : Achat publique responsable**

Un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) a été adopté, en date du 15/07/2024.

### **M2 : Finance Ethique**

A mi -mandat, la ville reconnaissait que les critères éthiques n'étaient pas pris en compte.

## M4 : Logiciels libres :

A mi-mandat, la ville affirmait que ces mesures étaient difficiles à mettre en œuvre pour des questions de sécurité informatique. Cependant, les logiciels libres ne sont pas considérés comme moins sécurisés que les systèmes propriétaires mais demandent un engagement fort avec des investissements humains et financiers.

## M18 : Prévention, réemploi et valorisation des déchets

Plusieurs initiatives portées par des associations sont à noter :

- Collecte Emmaüs en déchetterie, une fois par moi dans une déchetterie,
- Les Trucothèques, magasin gratuit, par l'association Motris
- La Recyclerie du sport
- La Graoultri Recyclerie

La ville a donc pu favoriser la mise en place d'activités de réemploi (ESS ou associations) mais nous ignorons l'implication exacte de la ville (budget ? autres actions concrètes de soutien ?).

L'incinération ("valorisation") des déchets ultimes provenant de toute la région Grand Est à Metz n'est pas forcément la démarche la plus écologique qui soit, surtout dans la mesure où la sensibilisation à la prévention pour limiter la production de déchets reste très limitée.

Deux ans après l'obligation de le mettre en place, le tri à la source des biodéchets n'est toujours pas organisé à Metz. Des composteurs sont mis à disposition des habitants par la Métropole et des associations ont ouvert des points de collecte des biodéchets, mais cela ne concerne qu'une très petite partie des habitants.

## M22 : Publicité

Le Règlement Local de Publicité intercommunal a été approuvé le 3 février 2025 par le Conseil Métropolitain, et est désormais entré en vigueur. La plus grosse incidence du projet de RLPi en matière de publicité concerne la ZP4 (axes structurants), donc les effets sont limités pour le reste des zones du RLPi par rapport à la réglementation actuelle sur les zones du cœur patrimonial de la ville. Les écrans numériques, lumineux ou déroulants ne seront pas proscrits.

## Transition énergétique

### M3 : Bâtiments et véhicules communaux et éclairage public

69% des bâtiments concernés par le décret tertiaire ont fait l'objet d'un audit énergétique.

Moins 19,96% de consommations énergétiques dans les bâtiments communaux par rapport à 2022

Seuls 56 véhicules électriques et 7 véhicules hybrides au sein du parc auto sur les 248 véhicules.

Depuis octobre 2022, des actions d'extinction d'éclairage la nuit ont été effectuées. Mais un retour en arrière a suivi concernant l'éclairage nocturne au cours de l'année 2025.

L'ALEC du Pays Messin a en son sein un CEP (Conseiller en énergie partagé) que les communes peuvent solliciter. Nous ne savons pas si Metz fait appel à ce CEP ou dispose d'un CEP dans ses propres services.

## M11 : Production d'énergie renouvelable et réduction des consommations sur le territoire Conserver à 75% du niveau 3

Le PCAET indique l'objectif de 61% d'EnR consommée par le territoire métropolitain en 2050. Mais, en 2023 la production EnR est de 380 GWh. Ce qui correspond à 8% de la consommation d'énergie finale du territoire.

La consommation énergétique finale de la métropole a diminué de 12% depuis 2012 et reste loin de la trajectoire pour obtenir une baisse de 25 % en 2030, correspondant à l'objectif.

Les émissions de GES sur la métropole sont passées de 1401 en 1990 à 914 ktCO<sub>2</sub> en 2030. Les émissions par habitant étaient de 3,97 tCO<sub>2</sub>e par habitant en 2023.

## M12 : Rénovation thermique et lutte contre la précarité énergétique

Le rapport DDS 2020 ambitionnait de réduire de 25% le taux de pauvreté dans les quartiers prioritaires d'ici 2026. Par ailleurs, l'action R4 du PCAET intitulée : "renforcer l'accompagnement des ménages afin de lutter contre la précarité énergétique" prévoit de toucher 100 ménages par an - à confirmer - (soit 400 ménages d'ici 2026) avec le nouveau dispositif de détection de la précarité énergétique.

Depuis 2021, la Ville fait partie des huit territoires lauréats chargés d'accélérer l'aide à la rénovation thermique pour les ménages en précarité énergétique (7 460 ménages en 2021), dans le cadre du dispositif Pacte -15. En 2021, 703 foyers accompagnés sur Metz + 96 copropriétés pour un coût de 79 500€. En 2021, le CCAS a aidé 289 foyers dont 169 personnes en situation de précarité énergétique.

En 2025, la Métropole s'est engagée dans le dispositif SLIME qui permet de faciliter le repérage et l'accompagnement des ménages confrontés à la précarité énergétique.

Nous estimons que malgré ces efforts, les logements privés et sociaux ne sont pas rénovés assez vite.

# Agriculture et alimentation

## M5 : Soutien à l'agriculture paysanne, bio et locale

La ville de Metz a une forte ambition notamment concernant l'objectif de 100% de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics. Ces objectifs restent cependant à réaliser.

Quelques jours de marchés fermiers qui offrent une visibilité aux producteurs locaux. (L'accent est mis sur le commerce équitable qui n'est pas forcément ni local ni bio). Ce ne sont toutefois que des petits pas même s'ils ne sont pas négligeables. On note également que la ville a malheureusement récemment vendu des terrains maraîchers situés au nord de Metz.

L'Euro-Métropole de Metz a approuvé son Projet alimentaire territorial (PAT) le 26 septembre 2022. Là encore les objectifs semblent ambitieux mais nous semblent être en contradiction avec la consommation de foncier excessive du PLUi.

L'Euro-Métropole de Metz a acté en décembre 2025 le projet de création d'une cuisine centrale intercommunale sur le plateau de Frescaty. L'objectif est qu'elle soit en mesure de produire 10 000 repas par jour d'ici 2031 pour alimenter les écoles en produits bio et locaux.

## M6 : Foncier Agricole et installation d'agriculteur·ices

Pas d'engagement de François Grosdidier

Le cahier agricole du PLUi identifie de nombreuses parcelles qui pourraient être mobilisée mais on ne sait pas encore si cela se fera.

Les agriculteurs ont identifié l'artificialisation des terres agricoles comme un 'handicap majeur pour la pérennité économique de l'ensemble de la filière".

Un espace test agricole a été mis en place sur le plateau de Frescaty, mais il a été réduit de moitié en 2023 pour y installer un parking pour les poids lourds de la nouvelle zone logistique attenante.

Nous estimons qu'il manque des actions en terme de développement de l'agriculture locale (sur les 13000 ha cultivables de la métropole 100 ha concernent les fruits et légumes, soit uniquement 0,8%)

## Restauration collective

La Ville fait des efforts pour améliorer la qualité de la restauration collective, avec en 2021, 50,12 % des achats de denrées dans les menus des restaurants scolaires d'origines

durables (bio/local/équitable/labels de qualité/bien-être animal). Néanmoins, seuls 25 % sont bio, alors que c'est ce domaine qu'il convient de développer en priorité, notamment en cette période où les éleveurs bio sont en difficulté. On souhaiterait que le bio soit vraiment privilégié au HQE, label trompeur.

Nous estimons que la politique en faveur du végétarien est nettement insuffisante avec un repas par semaine.

## Environnement et biodiversité

### M8 : Biodiversité

Des actions en faveur de la biodiversité ont été réalisées : végétalisation des cours d'école, plantations d'arbres, sensibilisation à la nature en ville, appui à la création de forêts urbaines et plantation de forêts urbaines, passages à faunes (écuroducts), végétalisation de parkings.

En 2019, le Schéma de trame verte et bleue a été actualisé et l'Euro-Métropole s'est engagée dans une démarche de trame noire.

Mais cette ambition ne s'est pas traduite dans le PLUI annulé en juillet 2025 par le TA de Strasbourg qui a retenu plusieurs illégalités dont une insuffisance de l'évaluation des enjeux environnementaux et de la protection des milieux naturels.

### M10 : Ressource en eau

Les eaux du Rupt-de-Mad sont la principale ressource pour l'alimentation en eau potable de la ville de Metz :

- 32 agriculteurs engagés dans la démarche pluri-organismes pour aboutir à une évolution des pratiques agricoles sur la zone de captage du Rupt de Mad (système extensif, herbe, agriculture bio, agroforesterie ou bas niveau d'impact) dont 13 agriculteurs bio
- 19 agriculteurs engagés dans la démarche de Paiements pour Services Environnementaux pour aboutir à une évolution des pratiques agricoles sur le bassin versant du Rupt de Mad
- 3 645 hectares (+61ha) de surfaces agricoles converties (système extensif, herbe, agriculture bio, agroforesterie ou bas niveau d'impact) depuis 2019

Nous estimons que sans acquisition de foncier par l'Euro-métropole, il sera difficile d'atteindre des objectifs probants sur le long terme.

# Aménagement et urbanisme

## M9 : Grandes surfaces, artificialisation et soutien aux commerces locaux

Pas d'engagement de François Grosdidier

On peut noter des avancées en termes de désimperméabilisation en coeur de ville : dans le cadre du Contrat de territoire eau et climat (CTEC) 2022-2024 de la métropole, Metz, bénéficiera d'un budget de 2,3 M€ qui permettra la gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre de projets d'aménagement urbains (îlots Cassin II, Zac Desvallières, Ranconval, quartier Outre-Seille et certaines places de parking). La place Coislin sera désimperméabilisée, comme le parking poids-lourds de la ZA des Deux-Fontaines. Lors de leur réaménagement, il en sera de même pour l'îlot Cassin II et la caserne Ranconval : des plantations remplaceront le bitume. Des espaces publics et des places de parking, notamment dans le quartier Outre-Seille, seront aussi libérés de leur asphalte.

Ni la ville ni l'Eurométropole ne se sont engagées à réellement réduire l'artificialisation des sols (que ce soit pour l'activité économique, l'habitat ou encore dans le cadre de la protection des nombreuses friches militaires qui sont des réserves de biodiversité).

Parmi les illégalités ayant conduit à l'annulation du PLUI, le TA constate une insuffisance dans la méthodologie retenue par Metz Métropole pour déterminer les futures zones à urbaniser en raison notamment d'une mauvaise évaluation de la consommation foncière, qui ne répond pas à l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols .

## M13 : Densification des aménagements et qualité environnementale des constructions

Aucun effort n'a été fait pour limiter l'artificialisation des sols.

## M20 : Habitat participatif

La ville n'a rien fait pour soutenir le développement des habitats participatifs et éco-lieux, malgré les demandes exprimées par l'association locale.

## M23 : Aménagement de l'espace public

Des toilettes et fontaines à eau ont été installées mais nous estimons leur nombre insuffisant au regard des besoins.

En 2020, un arrêté anti-mendicité a été pris par la municipalité, qui a été annulé par le tribunal administratif car trop étendu. En réponse, le Maire de Metz a signé sept arrêtés «circonstanciés», dans le temps et dans l'espace.

On constate la suppression du mobilier urbain accueillant au profit de mobilier anti sdf.

## Mobilités

### M14 : Transport en commun

Un investissement notable a été fait pour les navettes fluviales Metz'o dont rien ne démontre qu'elles augmentent le niveau de service.

La troisième ligne du BHNS, ligne C, du METTIS est en construction. On peut regretter qu'elle ne soit que partiellement en site propre, et ne desserve par le QPV de Bellecroix comme prévu initialement.

La ligne A du METTIS a été prolongée jusqu'à l'Hôpital Robert Schuman.

En 2023, 22,9 millions de voyages dans les bus du réseau Le Met, soit une augmentation de près d'un million en un an, ce qui correspond à 101 voyages effectués par an, par habitant de la Métropole. À titre de comparaison, pour la métropole de Strasbourg, en 2021, 215/an/habitant.

En terme qualitatif, le réseau vieillit : La Chambre régionale des comptes (CRC) invite la Métropole à moderniser son réseau qui a très peu évolué depuis dix ans, et un syndicat alerte sur l'état du réseau Le Met.

### M15 : Marche et vélo

Les doubles sens cyclables et panneaux M12 ont été augmentés, mais il manque des panneaux de signalisation sur certains double sens cyclables.

Les Euro-métropolitains bénéficient depuis août 2025 d'une offre la location de vélos électriques en libre-service, GraouLib'.

Les comptages vélos promis depuis plusieurs années par la Métropole, sont enfin disponibles avec des données en open data

L'objectif 2030 est de mettre en zone 30 toutes les rues hors réseau structurant soit 260 km (dont 152km, déjà en zone 30).

La piétonisation de la Fournirue est positive, et la piétonisation de la rue des Allemands le serait également, si la place des voitures ne restait pas aussi importante dans le quartier Outre-Seille.

Plusieurs aménagements cyclables sur des axes structurants ont été réalisés, mais certains de ces aménagements ne sont pas confortables ou sûrs, pour ne pas prendre de la place aux voitures.

On peut se réjouir de la politique de concertation avec les citoyens et les associations pour les nouveaux aménagements, mise en place en 2022.

Un schéma directeur cyclable est en cours d'élaboration, bien plus ambitieux que le précédent.

Mais, l'offre de stationnement vélos est très insuffisante, avec même des suppressions de places de stationnement.

On pourrait considérer la politique vélo comme positive, si elle n'était pas limitée par le souhait de ne pas impacter la voiture, ce qui en limite largement la portée.

## M16 : Voiture en ville

Pas d'engagement de François Grosdidier

On peut noter quelques évolutions positives comme la piétonisation de la Fournirue et la démarche de piétonisation engagée en Outre Seille.

Mais le Maire de Metz a toujours affirmé qu'il ne souhaitait pas limiter la voiture en ville, ce qui empêche une vraie transition en matière de mobilité.

## M17 : Logistique urbaine

En 2025, L'Euro-Métropole a signé une charte InTerLUD+, qui engage tous les acteurs de la logistique urbaine dans une amélioration des pratiques et notamment sur la voie de la transition énergétique.

François Grosdidier est cependant très hostile à l'instauration d'une zone à faibles émissions (ZFE), qu'il ne mettra en place que si elle est obligatoire.

## Cohésion sociale

### M21 : Accueil, accompagnement et réinsertion

Réf : Programme Local de l'Habitat 3 Concerne l'Eurométropole mais peut éclairer quant à la politique de la ville de Metz

Page 148 : "Une offre diversifiée et importante tant en hébergement qu'en logement temporaire, qui s'explique par le rôle de centralité jouée par Metz Métropole, Metz en particulier.

Une offre en cours de transformation et d'amélioration.

Enjeux : Maintenir la diversité de l'offre sur le territoire.

Poursuivre l'adaptation et l'amélioration de l'offre existante, et le développement de certains segments (pensions de famille). Aider les FJT et les FTM à se positionner par rapport à leur public. Trouver une réponse adaptée aux sans-abris qui refusent les propositions d'hébergement et d'accompagnement existant. Compléter l'étude réalisée en 2014 sur le logement accompagné par un volet spécifique sur l'hébergement, et compléter les dispositifs d'observation sociale sur le territoire. Prendre en compte la question de la difficulté d'accès au logement (publics DALO et sorties d'hébergement).

C'est un enjeu majeur pour Metz ou près d'un million sur quatre vit sous le seuil de pauvreté, à savoir 24 % alors qu'il était de 21 % il y a 10 ans.

## M25 : Numérique pour tous

Actions existantes ou planifiées :

- Mise en place de 7 conseillers numériques en 2021
- Un "Permis Internet" pour les enfants de CM2
- Le projet Micro-Folie Metz
- Atelier informatique senior par BLIIDA
- projet CCAS contre la fracture numérique

## Démocratie et participation citoyenne

### M28 : Démocratie participative

La ville a joué le jeu du pacte pour la transition, nous avons été reçus à plusieurs reprises et avons rencontré le maire. Durant 1h30 nous avons pu échanger avec le maire et l'élue en charge sur tous les sujets notamment locaux liés à l'environnement et la justice sociale.

La disparition du budget participatif est ressentie par les associations et les habitants comme une régression.

Les rencontres du maire avec les habitants des divers quartiers et la réouverture de plusieurs mairies de quartier ne permettent pas de remplacer un vrai dispositif de démocratie participative

Un Conseil Consultatif Communal a été mis en place en 2021, mais aucune information n'est disponible sur l'internet concernant ses productions et propositions.

Des moyens supplémentaires ont été donnés au CODEV, qui travaille activement sur différents dossiers et met sur l'internet ses productions. Mais les participants au CODEV aimeraient avoir un retour de l'Euro-métropole sur leurs propositions.

Des réunions publiques sur divers sujets sont organisées mais les enjeux réels sont peu compréhensibles pour les participants qui reçoivent une information descendante (PLUi, RLPi). Les projets sont publiés en ligne mais ils sont complexes et comportent plusieurs milliers de pages. De plus, au moment de ces réunions publiques, de nombreux éléments liés aux impacts environnementaux sont manquants ! L'ensemble des conseillers municipaux des villes ne sont pas forcément impliqués sur ces documents de planification (cela est laissé à la volonté des communes). Le processus pour l'élaboration du PCAET a fait appel à quelques associations et a pris une forme plus engageante.

Les taux de participation aux réunions publiques et les taux d'abstention aux dernières élections montrent que les habitants restent éloignés et s'investissent peu dans la vie politique de leur territoire.

## **M29 : Commission extra-municipale du temps long**

La municipalité n'a pas mis en place de commission extra-municipale du temps long, alors que c'est un enjeu majeur pour assurer un avenir durable pour les habitants.

## **M30 : Politique associative**

Une page dédiée et un annuaire des associations est en ligne sur le site metz.fr

Il est regrettable que des associations œuvrant pour un avenir durable à Metz soient qualifiées d'"associations composées d'extrémistes environnementaux" par le Maire de Metz. L'écoute de ses associations aurait permis d'aboutir à un PLUI qui soit légal et prenne en compte les enjeux écologiques de la Métropole.

## **M31 : Tiers-lieux citoyens et associatifs**

Des associations ont été impliqués dans la réorganisation du Cloître des Récollets que la municipalité promeut comme haut lieu de l'écologie urbaine. Mais les associations n'ont pas été informées de la suite donnée à ce dossier.

Le Cap, la nouvelle Maison des étudiants, de la jeunesse et des associations, a ouverte en mai 2024.

Mais la ville n'a pas mis de locaux propres à la création d'un tiers-lieu.